



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : postes et telecommunications

Question écrite n° 15241

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la deterioration des conditions de travail des agents du service public des postes et telecommunications de la Reunion. En effet, ces agents rencontrent des difficultes pour assurer la mission de service public qui leur incombe en raison du manque crucial d'effectifs mis a la disposition de cette administration, du manque de formation du personnel et de l'exiguïte de leurs locaux. Ainsi, il s'avere que le departement de la Reunion compte seulement 47 agents pour 10 000 habitants, alors que la moyenne nationale est de 87 agents pour 10 000 habitants. Ce chiffre place l'ile de la Reunion en derniere position et montre le retard accumule en ce domaine. Il manquerait ainsi pres de 900 agents. Cette situation est, par ailleurs, critique au centre des cheques postaux affectes de plus par un mouvement de greve depuis le 14 juin. Or ce service a pour vocation principale de traiter des prestations fournies a la population (allocations familiales, RMI, remboursement allocation securite sociale, pensions, bourses, etc) et ne peut remplir avec efficacite sa mission. Il lui demande, en consequence, de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin de permettre le rattrapage des effectifs et donc d'ameliorer la qualite des prestations de ce service public essentiel.

Texte de la réponse

Reponse. - En regle generale, la determination des effectifs necessaires a l'execution des services de la poste dans un departement resulte de l'analyse des elements statistiques relatifs a l'activite des etablissements et au trafic ecole annuellement par ce departement. Une appreciation de la charge par seule reference a l'importance de la population globale ne saurait etre en soi pleinement significative. En effet, et independamment du volume des operations effectuees, il convient egalement de tenir compte de la structure du reseau des bureaux, ainsi que de la repartition du trafic et de la population : l'activite par agent est a l'evidence moins importante dans les secteurs ruraux que dans les zones urbanisees qui engendrent de nombreux courants d'echange. En ce qui concerne la Reunion, on observe une moindre consommation postale pour le courrier, tant au depot (66 objets par habitant et par an, contre 276 pour la moyenne nationale) qu'a la distribution (95 objets par habitant et par an contre 320 au plan national). De meme, l'activite relative aux services financiers demeure encore inferieure a la moyenne francaise : on denombre actuellement pour 1 000 habitants 22,4 titulaires d'un compte courant postal et 281 detenteurs d'un livret de caisse nationale d'epargne en Reunion contre respectivement 150 et 347,5 en metropole. Il est cependant incontestable que le trafic postal global augmente depuis plusieurs annees en Reunion a un rythme moyen de 4 p 100 par an, superieur au taux d'accroissement enregistre en France continentale. La direction generale de la poste en a d'ailleurs tenu compte en matiere d'attributions d'emplois au cours des derniers exercices budgetaires, dans un souci d'adaptation des effectifs a l'evolution du trafic. C'est ainsi que le cadre departemental d'emplois s'est accru depuis 1986 de 16 unites, dont 7 implantees au titre du budget de 1989. S'agissant plus particulierement du centre de cheques postaux de Saint-Denis, l'augmentation de son trafic a ete particulierement sensible au cours des 18 mois ecoules. Cet accroissement d'activite resulte a la fois du succes d'une campagne commerciale lancee en octobre-novembre 1988, des multiples mesures d'incitation des allocataires sociaux a faire domicilier leurs prestations - dont le RMI

- sur un compte-cheque postal, et enfin de l'evolution socio-economique qui conduit la population reunionaise a une utilisation accrue de la monnaie scripturale. Les difficultes de gestion recemment ressenties au niveau du centre financier ont ete analysees et ont donne lieu a la mise en place de mesures appropriees : implantation de deux nouveaux emplois au centre de cheques postaux, attribution d'un contingent exceptionnel de 2 000 heures de renfort, et mise en oeuvre d'un dispositif de formation du personnel de juillet a septembre 1989 avec le concours de deux experts metropolitains. Bien entendu, la situation des services postaux et financiers de la Reunion sera examinee avec une particuliere attention lors de la preparation a l'automne prochain du budget de 1990. S'agissant des telecommunications, deux chiffres donneront la mesure exacte de la situation : en dix ans, le nombre d'emplois dont dispose la direction des telecommunications de la Reunion est passe de 406 a 809, soit un quasi-doublement. Si l'on rapporte cet effectif a l'equipement de l'ile en lignes principales d'abonnement telephonique, on constate un ratio de 5,9 agents pour 1 000 lignes principales, soit davantage que la moyenne des directions metropolitaines de province qui s'eleve a 4,8. Dans tous les domaines de gros efforts ont ete accomplis : l'equipement est en moyenne plus moderne que celui de metropole ; la formation des agents pourra bientot etre assuree a 80 p 100 dans l'ile, grace a la maison de la formation implantee en 1987 a Rivieres-des-Pluies.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15241

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 2999